AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS est donné que le conseil municipal de la Ville de Prévost a adopté le règlement suivant lors de la séance ordinaire du 11 décembre 2023 :

- Règlement 834 décrétant des travaux d'ajout de trois (3) nouveaux aérateurs à la station de traitement des eaux usées
  - Règlement ayant comme objet de décréter un emprunt de 226 000 $ nécessaire pour des travaux d'ajout de trois nouveaux aérateurs à la station de traitement des eaux usées.
    - L'emprunt est sur une période de 20 ans.

Le règlement 834 a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 15 février 2024.

Les personnes intéressées pourront prendre connaissance de ce règlement à l'hôtel de ville, situé au 2870, boulevard du Curé-Labelle, et ce, pendant les heures régulières d'ouverture.

Le règlement 836 entre en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ CE 19 FÉVRIER 2024.

Me Caroline Dion, notaire
Greffière

2870, boul. du Curé-Labelle
Prévost (Québec) J0R 1T0

450 224-8888, poste 6294
greffe@ville.prevost.qc.ca

ville.prevost.qc.ca